



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 octobre 2020, à l'hôtel de ville de Pointe-Claire (451, boulevard Saint-Jean), les règlements suivants ont été adoptés :

PC-2920 : Règlement sur la Bibliothèque publique; et

PC-2921 : Règlement sur l'utilisation des parcs canins ou aires d'exercices pour chiens de la Ville de Pointe-Claire.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.
Donné à Pointe-Claire le 14 Octobre 2020.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the regular Council meeting held on October 6, 2020 at Pointe-Claire City Hall (451 Saint-Jean Boulevard) the following by-laws were adopted:

PC-2920: By-law on the Public Library;

PC-2921: By-law respecting the use of the City of Pointe-Claire dog parks or dog exercise areas.

These By-laws will come into force in accordance to the law.
Given in Pointe-Claire on October 14, 2020.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk